

POINT DE REPÈRE

RECHERCHES À L'INRS POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET RELATIONS ENTRE GOUVERNANCE SOCIALE ET PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

► *Jean-Claude ANDRÉ*
INRS, Direction scientifique
► *Marylène MONGALVY*
INRS, Direction générale

Le présent document a été rédigé pour présenter la vision que l'INRS a de la réflexion proposée par le séminaire de prospective et de lancement du programme recherche des plans nationaux santé-environnement et santé-travail organisé au Ministère chargé de la recherche les 31 mars et 1^{er} avril 2005.

Il est organisé de la manière suivante :

- présentation générale du cadre d'action de l'INRS, en particulier pour le présent et les trois prochaines années ;
- les recherches menées dans les domaines de la sécurité, de l'hygiène industrielle et des conditions de travail ;
- les synergies et/ou les écarts avec les axes définis dans les perspectives de recherches faisant l'objet du séminaire.

L'INRS a une mission d'interface entre la recherche et les besoins économiques et sociaux du monde du travail, exprimés ici en termes de prévention des risques professionnels. Cette mission le conduit, ès fonctions, à donner des avis, à proposer des normes, à effectuer des travaux de veille scientifique et technologique, des recherches, bref, à

déployer des activités d'expertise dans des domaines tels que :

- la Formation ;
- l'Information ;
- l'Assistance aux partenaires des entreprises ;
- la Communication.

L'INRS appartient à la branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles de la Sécurité Sociale, et au sein de celle-ci, à l'Institution Prévention qui regroupe la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAM-TS), les services Prévention des Caisses régionales d'Assurance Maladie et EUROGIP. Environ 700 personnes travaillent sur deux sites (Paris et Lorraine) et participent au développement d'une culture santé et sécurité au travail. Pour ce faire, le CA de l'INRS a décidé (décembre 2004) d'accentuer sa présence sur des programmes d'études et de recherche correspondants aux grands thèmes nationaux et/ou aux risques émergents. Cette volonté se traduit à la fois sur une concentration de moyens en interne sur des axes prioritaires et par des associations avec d'autres acteurs de la recherche tant nationaux qu'Européens. Cette volonté de coopération avec différents partenaires doit contribuer au renforcement des actions de prévention des risques professionnels de l'Institut.

LE NOUVEAU CADRE D'ACTION DE L'INRS AU BÉNÉFICE DU MONDE DU TRAVAIL

"Si le déficit démocratique du système de décision scientifique et technique est bien connu, rares sont ceux qui vont au-delà du constat de l'appel incantatoire à un "débat" que personne ne sait organiser" [1]. On peut compléter cette affirmation d'HERMITTE en ajoutant que l'innovation technologique vise avant tout la performance et la compétitivité économiques et est très largement indépendante des processus de décisions politiques.

Le paradoxe est qu'une évolution socio-technique accélérée, comme celle observée depuis quelques décennies, s'accompagne d'une inertie relative des règles de gestion du risque et des pratiques de prévention. Des risques « nouveaux » apparaissent en même temps que des risques « anciens » continuent d'exister. Ces risques « nouveaux » font l'objet d'études, souvent longues de la part des scientifiques, alors même que la société leur demande une connais-

sance complète et une « solution » immédiate pour la maîtrise du risque. Le divorce est alors quasi-obligatoire et provoque dans le corps social une attitude de méfiance vis-à-vis du monde de la recherche dont on soupçonne qu'il est impuissant à maîtriser les risques que le « progrès » a engendrés (et auquel des chercheurs ont participé).

Car la plupart des gens sont bien éloignés de l'esprit scientifique et du raisonnement déductif qui est son mode d'expression normal. Cette absence de culture scientifique commune conduit à renoncer à la connaissance pour l'opinion, voire à déléguer la formation de celle-ci à quelques médiateurs ou experts. L'appréhension d'un risque, son acceptation ou non par le corps social, se constitue alors avec un discours fondé non pas uniquement sur un savoir scientifique, mais aussi sur une exigence sociale parfois indistinctement formulée et qu'il s'agit non de mépriser mais d'élucider et de prendre en compte.

C'est globalement dans ce contexte de remise en cause de la primauté du savoir scientifique et de questionnement sur la responsabilité des acteurs du monde du travail que l'INRS a été amené à préparer son plan d'action à moyen terme pour la période 2003-2007. Le monde est devenu si complexe que ni le politique, ni le scientifique, ni le citoyen ne suffisent à le comprendre et à l'expliquer. La représentation que la société se fait du progrès scientifique et technologique est devenue plus douteuse, et ce, au moment où les innovations scientifiques et technologiques n'ont jamais été aussi nombreuses.

Ce paramètre est fondateur pour la réflexion de l'Institut : il est nécessaire d'examiner son impact sur la prévention des risques professionnels et de rapprocher, autant que faire se peut, plusieurs exigences : satisfaction des travailleurs, satisfaction des employeurs, performance de l'entreprise, recherche des bénéfices financiers, état des connaissances... Cette démarche impose à l'INRS d'assumer un rôle, relativement nouveau pour lui, d'acteur social et plus seulement technique dans le monde du travail.

Plusieurs conceptions de la prévention sont à l'œuvre [2] :

■ la **prévoyance**, notion dans laquelle l'avenir est considéré comme fermé à toute intervention : elle est associée à une réparation financière « simple » des effets ;

■ la **prévention**, où l'on tente de réduire et de maîtriser le risque lui-même grâce à la connaissance scientifique et technique ;

■ le **principe de précaution**, caractérisé doublement par l'incertitude des connaissances (et donc une possibilité moindre de maîtrise du risque) et la nécessité de l'action.

C'est quasi-exclusivement le champ de la prévention qui a constitué depuis sa fondation en 1947 le socle historique de légitimité pour l'INRS. Cette légitimité s'est fondée sur la conjugaison de deux approches, technique et médicale. En effet, par une « simple » activité disciplinaire des problèmes, il était possible d'observer les effets importants et caractéristiques du travail sur la santé ou la sécurité, de procéder à l'analyse de la vie quotidienne au travail, et ainsi, de construire une forme de rationalisation de question de la santé au travail. La demande sociale ne s'exprimait d'ailleurs qu'au travers des effets néfastes observés dans des situations de travail (accidents de travail, maladies professionnelles) « simples », effets qu'il convenait d'éviter par des voies de prévention technique.

Cette attitude « scientifique » a permis et permet toujours d'obtenir des résultats tout à fait importants pour la prévention des risques professionnels, en formalisant des phénomènes jusqu'alors non envisagés, en décrivant des relations cause-effet plus justes. Ce processus a placé le fonctionnement intellectuel de l'INRS, comme ailleurs, dans le cadre presque exclusif de la mono-disciplinarité ou de la juxtaposition de disciplines.

Cette situation a développé une « collusion » de fait entre les acteurs de la recherche en prévention (grâce aux progrès qu'ils proposaient) et des collectifs du monde du travail et de la prévention, parce qu'ils partageaient les repères principaux de leur action : temps de réaction suffisant, champ d'action stable (l'entreprise), lien non problématique entre travail et société, stabilité des méthodes, des relations et des solutions, réduction efficace à l'action...

Comment, dans le monde du travail du début du XXI^{ème} siècle devenu plus complexe, où des décisions de santé et de sécurité au travail ont conduit à des problèmes sanitaires [3] importants, peut-on maintenant partager des savoirs, échanger, conseiller les entreprises ? Comment, dans ce contexte apparu assez brutalement, fonder autrement une philosophie de stimulation du progrès ?

Ainsi la préparation du plan à moyen terme (2003 – 2007) nous a-t-elle amenés à redéfinir un certain nombre de concepts, méthodes, critères discriminants, permettant d'élargir notre légitimité d'acteur social.

Un premier élément est celui de l'anticipation. Il n'est, en effet, plus possible en 2005 d'attendre l'observation des effets néfastes du travail sur les opérateurs, tant ces effets ont tendance à apparaître dans le long terme (c'est le cas le plus souvent des cancers professionnels). En outre, il est de plus en plus difficile d'établir une étiologie simple des atteintes à la santé ; comment développer une approche heuristique de la santé au travail dans ce contexte ?

Le champ de la prévention a ceci de particulier, dans le cadre complexe du travail, qu'il nécessite à la fois des résultats (diminution objective des AT-MP) et un consensus de la part des acteurs du travail. Il relève ainsi du développement de la *confiance* autant que de celui des *connaissances*. Le contexte amène donc à examiner comment améliorer nos modes relationnels avec tous les acteurs concernés. Cela nécessite de procéder à une évaluation spécifique : scientifique et d'impact.

Cette évaluation en retour est un facteur d'intégration de connaissances, de métiers de façon à répondre au mieux aux enjeux de santé et de sécurité au travail. C'est dans ce recentrage sur l'objectif qu'apparaît la nécessité du développement de l'ouverture et des partenariats. Ce cadre amène à sortir des connaissances scientifiques trop spécialisées et surtout trop cloisonnées, à raisonner non pas en termes de contenu spécifique mais sur les processus, en contextualisant la connaissance.

Ainsi, de nouveaux réflexes sont créés pour renforcer notre capacité de décryptement, d'écoute, notre faculté à s'ouvrir à la dimension des autres parte-

naires. Le territoire de la prévention a changé ; il nous faut créer les nouvelles cartes pour le lire, pour quitter les anciens modèles.

Des travaux menés sous forme de projets qui participent à ce domaine de réflexion mobilisent des personnes variées et répondent à de vrais besoins. Pour la réalisation de ces opérations, un management porteur de sens associe :

- une capacité de mise en œuvre permettant l'accord de tous les partenaires ;
- une réalisation conçue effectivement au profit des utilisateurs ;
- l'interaction confiante de toutes les composantes impliquées : de l'acteur à l'utilisateur final.

Nombre de ces opérations sont à risque : la conciliation d'exigences contradictoires, la pression sociale et politique accrue portant tout autant sur notre légitimité que sur nos résultats.

Cependant si ces différentes options sont des éléments significatifs du plan à moyen terme (2003 – 2007), la réflexion est encore à construire sur les « risques émergents » (et même sur l'émergence des risques). Ce n'est pas parce que, à l'initiative de l'INRS en 2002, l'Agence de Bilbao a proposé d'agir sur ce thème que la méthode est définitivement stabilisée. Il est délicat de savoir ce qui sera utile demain au monde du travail, car tout change en même temps : acceptabilité sociale du risque, contraintes diverses, changements technologiques et organisationnels... Il n'empêche que l'INRS s'engage dans le renforcement de sa capacité d'écoute et d'anticipation en dehors des tendances lourdes déjà prises en compte, apparaissant dans toutes les enquêtes (le stress, la violence, le cancer...). Pour satisfaire le besoin, l'INRS développe des réseaux avec ses homologues, des actions amont avec le monde de la recherche où des savoirs nouveaux se créent.

Dans le plan, l'INRS veut fonder devant l'incertain et le complexe une philosophie d'utilité publique et de stimulation du progrès. Pour ce faire, il renforce sa capacité :

- à identifier, maîtriser, réduire les risques et les incertitudes, grâce à l'aptitude à leur faire face ;
- à se comprendre pour poursuivre une stratégie cohérente permettant d'inventer des conduites adaptées à un environnement complexe. C'est dans ce

cadre qu'ont été mis en place des projets transversaux reliant les détenteurs de savoir et le monde du travail, obligeant à traduire la complexité et la vérité en quelque chose d'utile permettant le progrès (et non en simple propagande moralisatrice) ;

- à afficher ses valeurs, à les promouvoir et à les respecter.

Cet affichage relève de choix stratégiques, d'une identité éprouvée au contact des difficultés. Elle constitue le socle de notre référence sociale nous permettant, par (et pour) la confiance, une communication (interne et surtout externe) visant un certain changement de paradigme de prévention des risques professionnels. Elle doit permettre l'explicitation des choix et, par ailleurs, de reprendre la main dans le champ médiatique, trop longtemps investi par le spectaculaire plutôt que par l'informatif.

Faire que la recherche ne soit pas un but mais un moyen au bénéfice des partenaires des entreprises, forcer l'interdisciplinarité et l'information adaptées à l'utilisateur est possible. Dans ce cadre, anticipation, ouvertures (à tous niveaux), réceptivité, évaluation, communication seront toujours à développer. C'est à l'aune de ses résultats que l'INRS saura s'il a réussi dans une mission sociale lui permettant d'apporter des messages utiles dans un monde du travail complexe et incertain, en mutation permanente (évaluation de ses travaux relativement à des enjeux de société au travail).

ACTIONS DE L'INRS ET ORIENTATIONS

Il est toujours difficile de présenter un Institut par des chiffres et des données qui n'illustrent que très imparfaitement une dynamique d'action, généralement perçue de manière insuffisante par les milieux de la recherche. La raison en est simple, la recherche est pour l'INRS un moyen permettant d'illustrer par la voie de l'approche scientifique des possibilités d'actions en faveur du monde du travail.

Une enquête menée par l'INRS auprès des laboratoires universitaires il y a quelques années a d'ailleurs illustré

cette méconnaissance de l'INRS en tant qu'acteur de la recherche. Il y a plusieurs raisons à cet état de fait :

■ L'Institut n'est pas relié directement au monde académique.

Ce n'est ni un EPST, ni un EPIC. C'est une association de type loi de 1901 administrée par les partenaires sociaux au sein de la branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles de la Sécurité Sociale. En ce sens elle n'a pas de lien statutaire direct avec l'Etat.

■ La mission principale est de contribuer sur le plan technique, par tous les moyens appropriés, à l'amélioration de la sécurité et de l'hygiène du travail, ainsi qu'à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Dans ce cadre, les études et recherches visent, au sens large, l'amélioration des conditions de travail.

■ Les travaux de l'INRS sont orientés vers le monde du travail ; la recherche « missionnée » sert donc aux préventeurs des Caisses Régionales d'Assurance Maladie, à la médecine du travail et aux entreprises. Ils font l'objet également de publications dans des revues scientifiques.

■ Pendant de nombreuses années, les activités dans le domaine du risque professionnel n'ont pas été fortement soutenues par les grands organismes de recherche ; comme l'expriment les dynamiques inscrites dans les programmes communautaires de recherche et de développement, l'accent a toujours été mis sur la performance, souvent éloignée du contexte général de la mission de l'Institut.

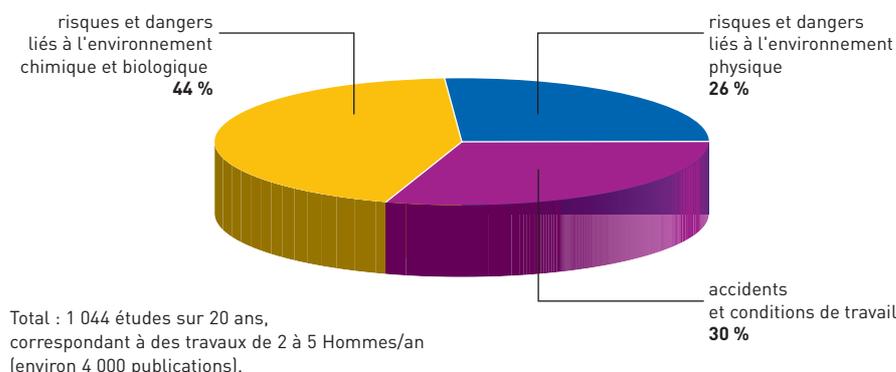
■ L'INRS a été amené à développer des recherches spécifiques dans des domaines le concernant par absence ou faiblesse du nombre d'acteurs universitaires crédibles sur certains thèmes (physiologie du travail, toxicologie industrielle, par exemple).

■ De plus en plus, l'activité permettant de satisfaire la demande du monde du travail s'appuie sur le développement de l'interdisciplinarité, pour autant qu'elle ne soit pas conçue seulement comme simple juxtaposition des savoirs. Or, cette démarche a montré son efficacité même si, sur le plan académique, on peut observer des difficultés pour une reconnaissance effective par les pairs pour ce type de travaux (problème de l'évaluation).

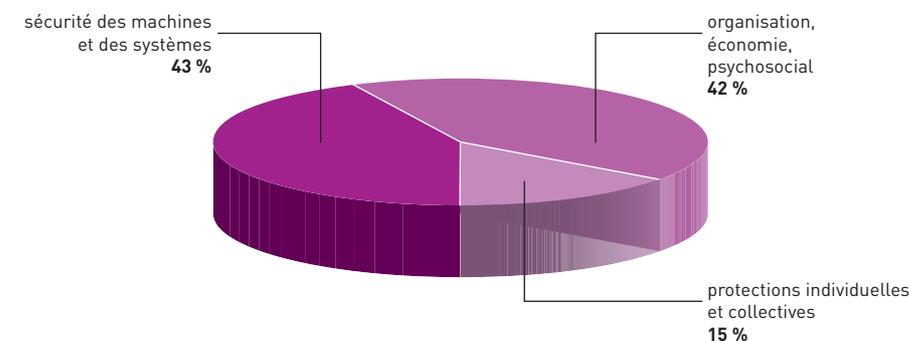
Ces divers éléments obérant la reconnaissance de l'INRS comme institut de recherche ne l'ont pas empêché

FIGURE 1

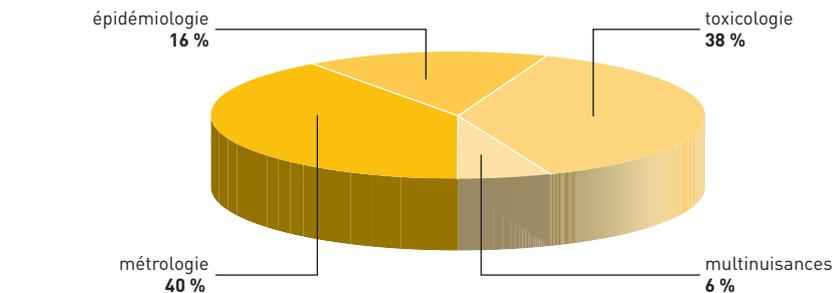
Activités d'études et de recherche de l'INRS sur 20 ans



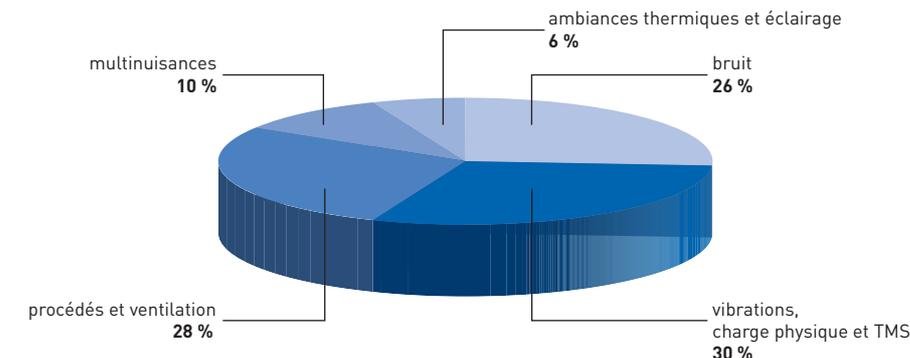
a) Accidents et conditions de travail (30 %) :



b) Risques et dangers liés à l'environnement chimique et biologique (44 %) :



c) Risques et dangers liés à l'environnement physique (26 %) :



de travailler sur des thèmes intéressant la prévention des risques professionnels ainsi que l'atteste la *Figure 1*. Ces actions sont menées dans essentiellement six départements « lorrains » et, pour une moindre part, par trois départements « parisiens ».

Si, au moment où la composante « recherche » a été introduite à l'INRS (en 1968), les travaux ont concerné l'« urgence », l'accident, le risque machine, le risque chimique... ceux-ci ont évolué au cours du temps.

À titre d'exemple, le *Tableau I* illustre le positionnement actuel de l'INRS par rapport aux priorités affichées par l'Union européenne en hygiène et sécurité du travail. Une analyse des éléments de ce tableau illustre la couverture du champ en termes d'études et de recherches par l'Institut.

Cependant, compte tenu de son rôle de conseil auprès des entreprises, en lien avec le monde de la prévention des risques professionnels, l'INRS développe des recherches dans d'autres champs, en particulier dans les axes d'ingénierie de prévention ou de métrologie. Dans ces cadres, l'Institut peut, en principe, couvrir des travaux de recherche allant de l'étude des dangers à des propositions d'amélioration évitant les risques au travail.

Toutefois, malgré sa taille, son financement via la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAM-TS), l'INRS ne peut couvrir côté recherche tous les champs des dangers et des risques professionnels. En revanche, pour contribuer à l'amélioration des conditions de travail, il doit couvrir l'ensemble du champ de la prévention en aidant, directement ou indirectement, les entreprises via le biais de l'information, la formation, l'assistance et de plus en plus de la communication.

Pour renforcer la lisibilité de ses travaux sur de grands problèmes de société au travail, l'Institut a mis en place, dans le cadre de son plan à moyen terme 2003 – 2007, des opérations lourdes associant recherche et applications. Il s'agit de « projets », présentés dans le *Tableau II*. Beaucoup de thèmes abordés sont communs avec ceux exprimés dans le plan santé-travail.

TABLEAU I

Analyse des actions de l'INRS impliquant de la recherche relativement aux priorités de l'Union Européenne en hygiène et sécurité (publication par l'agence de Bilbao en Janvier 2005)

| Thèmes généraux | Sous-thèmes | Actions de l'INRS |
|--|---|-------------------|
| Environnement psychosocial au travail | Changement du monde du travail | + (EU) |
| | Relation avec les accidents | + |
| | Handicapés | - |
| | Organisation | ++ (EU) |
| | Femmes dans le monde du travail | = |
| | Stress | ++ (EU) |
| | Violence | = |
| Troubles musculo-squelettiques TMS | Évaluation de l'exposition | ++ |
| | Prévention | ++ |
| | Relation avec le contexte psycho-social | = |
| Substances dangereuses | Évaluation des expositions | ++ |
| | Particules ultra-fines | ++ (EU) |
| | Risque biologique | ++ |
| | Évaluation des risques | ++ |
| | Qualité de l'air | ++ |
| | Prévention | ++ |
| | Multi-exposition | + |
| | Reproduction | + |
| | Cancers professionnels | ++ |
| Management de l'hygiène et de la sécurité au travail | Dimension économique | + |
| | Effet du travail sur la santé | + |
| | Relation travail-âge du décès | - |
| | Age - santé - travail | ++ (EU) |

- : pas d'activité significative, = : veille, + : activité moyenne, ++ : activité forte, (EU) : relations européennes.

Ces différentes activités rapidement présentées font l'objet d'une évaluation scientifique de la part d'une commission indépendante de l'INRS, puis des partenaires sociaux : cinq membres de la commission sont nommés par leur organisation : ANACT, INERIS, Homologues européens de l'INRS, un représentant des CRAM, un représentant de la CNAM-TS, les 15 autres sont nommés par le Conseil d'Administration sur proposition de la direction de l'Institut.

Par ailleurs, un axe important de réflexion de l'INRS se développe et se renforce ; il concerne la démarche prospective visant des choix prioritaires. En effet, les composantes scientifiques d'un savoir évoluent dans un contexte global social et politique. Les choix en matière de santé-sécurité au travail, en effet, ne sont pas neutres, mais doivent concilier l'avis des experts (s'appuyant sur des connaissances scientifiques souvent incomplètes) et, au sens large, la sensibilité du public. Cette confrontation se déroule lors de « débats », aujourd'hui largement médiatisés. Le plan à moyen terme de l'INRS (2003-2007) cherche à définir les liens de l'Institut avec la perception de la deman-

TABLEAU II

Liste des projets

| Thèmes |
|--|
| Amiante et autres fibres |
| Solvants |
| Risques biologiques |
| Déchets et recyclage |
| Cancers professionnels |
| Lombalgies |
| TMS (2ème opération) |
| Stress |
| Facteurs organisationnels de la santé et de la sécurité au travail |
| Risque routier au travail |

de sociale, en assimilant les déterminants politiques, économiques et scientifiques du contexte. L'objectif est de donner aux actions de prévention une assise de légitimité d'autant plus large qu'elle tient compte des attentes des différents acteurs sociaux concernés par la prévention des risques professionnels.

La veille menée en partenariat avec d'autres centres tant nationaux qu'euro-péens et les informations à la disposition des agents de l'Institut en contact avec le monde du travail (normalisation, relations avec nos homologues, relations avec les partenaires des entreprises...) sont un des moyens de satisfaire cette exigence, surtout en ce qui concerne les questions relatives aux principales évolutions du monde du travail (nouvelles technologies, interface environnement du travail et environnement, nouvelles organisations du travail, relations entre la santé au travail et la santé publique...).

C'est en particulier dans ce cadre que sont menés des travaux de type expertise collective sur des sujets spécifiques (par exemple, risque cancérigène du plomb, nanotechnologies...) ou sur des aspects plus sociétaux (principe de précaution, sous-traitance, émergence des risques...).

Est-ce suffisant pour aider les entreprises dans un progrès où la place de l'Homme au travail est en perpétuelle évolution ? Le champ n'est-il pas trop vaste pour l'INRS ? La réponse est déjà trouvée dans les statuts de l'Institut visant la recherche de synergies, d'actions menées en partenariat.

La politique de partenariat côté recherche n'est pas nouvelle à l'Institut ; en particulier, un volume de conventions avec des laboratoires extérieurs de l'ordre du million d'euros, 20 thésards (financements directs, bourses CIFRE, BDI-CNRS cofinancées) illustrent notre volonté d'agir avec tous ceux qui peuvent contribuer à renforcer l'INRS dans sa mission.

Pour aller plus loin, dès 1999 l'INRS a défini, en accord avec son conseil, les principes d'unités mixtes, de réseaux permettant de mener des travaux de recherche en commun. À ce jour, une dizaine d'opérations sont lancées, d'autres sont en cours de réflexion.

L'évolution très rapide du cadre du travail et la complexité associée ont amené l'INRS à élargir sa base d'action. En 2003, le président du conseil de l'Institut a signé avec la ministre déléguée à la Recherche un protocole d'accord visant le financement (50 % par l'Etat, 50 % par l'INRS) d'opérations intéressant le cadre de légitimité de l'Institut. À ce jour, 2 millions

d'euros/an peuvent être consacrés à des actions de recherche, actions qui confortent les soutiens directs provenant de la CNAM-TS (1 million d'euros/an environ) à des instituts universitaires de médecine du travail.

Dans la mesure où, dans ces opérations, l'Institution prévention ne finance que les aspects subsidiaires (fonctionnement, équipement), l'ensemble de ces partenariats se traduit de fait par un volume financier beaucoup plus important si l'on prend en compte les salaires et les coûts d'infrastructure. Ainsi, la recherche menée en externe correspond à environ 50 % du volume financier de la recherche menée en interne. Ce cadre partenarial pourra se renforcer dans le futur.

Cette nécessaire association avec les milieux de la recherche nationale est également attestée par les liens qu'a l'INRS avec l'InVS, l'INERIS, l'IRSN, l'AFSSE...*

Toutefois, ce cadre national est nécessairement conforté par d'autres liens extra-nationaux :

Le groupe de Sheffield, rassemblant la plupart de nos homologues occidentaux (création 1988) ; ses objectifs sont :

- d'échanger des informations sur les programmes de recherche et sur les méthodes d'élaboration et d'évaluation de ceux-ci ;

- de rechercher des pistes en vue d'améliorer la coordination de programmes ;

- d'encourager, si nécessaire, l'utilisation conjointe des équipements de recherche, les échanges de chercheurs entre Instituts, des projets de recherche conjoints entre Instituts ;

- d'envisager l'organisation de séminaires sur des problèmes d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (HSCT) mal couverts par les conférences existantes ;

- d'envisager la production de synthèses bibliographiques sur l'état actuel des connaissances dans des domaines HSCT spécifiques.

PEROSH rassemblant nos homologues européens. Certains axes de réflexion (et d'action) sont menés sur les thèmes suivants :

- risques émergents ;
- stress au travail ;
- nanotechnologies ;
- organisations et risques.

Relations à l'intérieur du réseau « Metro-Net » rassemblant nos homologues espagnols, portugais et italiens visant :

- des formations de haut niveau (ex. cancers professionnels, responsabilité, particules ultra-fines...) ;

- des recherches menées en commun (ex. en cours de lancement : risques biologiques).

Actions bilatérales. Elles sont multiples ; elles concernent le BGIA et le BAuA (Allemagne), le FIOH (Finlande), le NIWL (Suède), l'IST (Suisse) ; l'IRSST (Québec), l'ISPESL (Italie), l'INSHT (Espagne), l'ISHST (Portugal), le CIOP (Pologne), le NIIS et le JISHA (Japon), le KOSHA (Corée)... *

Ces activités sont élargies par des liens avec la communauté européenne : expertises, réponses à des appels d'offres, circuits métrologiques d'inter-comparaison... De 1998 à 2004, l'INRS a été responsable du Centre thématique « Recherche » pour l'Agence Européenne de Bilbao, chargée de l'information en santé et sécurité du travail, avec comme partenaires les principaux instituts homologues européens. En particulier, il a été à l'origine d'un thème de plus en plus important dans la société au travail, celui des risques émergents. Ce cadre d'action a conduit en 2005 à la création d'un nouveau centre thématique sur un « observatoire des risques », animé pour trois ans par l'INRS.

Indépendamment de ces aspects recherche, l'INRS est partenaire de l'AISS (animation du comité recherche), de l'OMS, du BIT, de ICOH...*

Le Plan Santé-Travail de la part de l'Etat est un élément social important, car générateur d'opportunités nouvelles pour la composante recherche en hygiène et sécurité au travail. Dans sa mission et en fonction de ses moyens, l'INRS pourra être un partenaire dans des actions qui doivent conduire à des moyens de préserver la santé des opérateurs. Ce cadre, très largement inscrit dans le document réalisé par différents ministères, dont celui du travail, autorise de fait de telles associations renforçant l'action (cf. Figure 2).

* Cf. Tableau "Signification des sigles" à la fin du document.

L'INRS soutiendra également toutes les possibilités de concertation et d'action privilégiant l'interdisciplinarité permettant de répondre de manière plus satisfaisante aux questions complexes posées par le monde du travail.

Enfin, compte tenu de la réduction des ères technologiques, l'INRS s'est engagé dans des axes prospectifs avec différents partenaires. La nécessaire anticipation est aujourd'hui une obligation car susceptible d'éviter, dans le futur, de résoudre en situation de crise des problèmes de santé au travail coûteux socialement et financièrement.

Ces axes prospectifs explorés dans un cadre de plus en plus occidental nécessitent d'intégrer des tendances « lourdes » de type réglementaire, social, organisationnel dans les évolutions technologiques.

L'exploration de cette complexité, qui n'est pas que de la recherche, est un enjeu fort de crédibilité et d'optimisation ultérieure des Hommes et des moyens pour des recherches inscrites dans une stratégie d'action souhaitée par le corps social au travail.

Dans ce cadre ne doit-on pas également se poser la question d'une transition du cadre technique de la protection des salariés pour envisager une vision plus holistique de la vie au travail ?

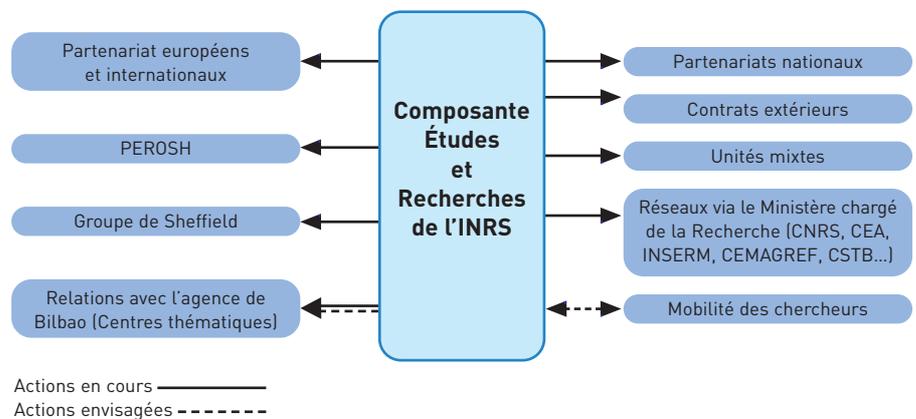
RECHERCHE ET PLAN SANTÉ-TRAVAIL

En ce que l'État est garant de l'intérêt général, il est tout à fait important qu'il prenne en considération la prévention des risques professionnels, comme cela est exprimé dans le Plan Santé-Travail présenté en Conseil supérieur de prévention des risques professionnels le 17 février dernier. En particulier, la place d'un plus grand investissement du Ministère du travail garant de la définition des dangers et, en particulier des nouveaux dangers, peut être un facteur d'amélioration des conditions de travail et de diminution des risques professionnels en termes de maladies.

Ce cadre amène naturellement à se poser la question de la recherche qui

FIGURE 2

Relations de l'INRS avec le monde de la recherche



doit soutenir l'action : quels moyens, quelles temporalités, quels personnels... en vue de quels objectifs ?

L'analyse du document préparatoire fait état de domaines scientifiques comme :

- la toxicologie,
- la métrologie,
- l'épidémiologie...

Dans le même temps, se pose la question centrale de l'expertise, construite en partie sur l'innovation technologique, les évolutions sociale et organisationnelle du contexte du travail, etc. De cette expertise devront découler des choix stratégiques positionnant la santé au travail soit comme élément autonome, soit comme participant à la santé environnementale ou à la santé publique. Cette remarque amène donc à poser la question des solidarités et de la mutualisation des efforts.

En dehors de ce cadre finalement politique, qui dépasse très largement la légitimité des auteurs, se pose la question de la mobilisation de la recherche pour le compte de l'Homme au travail.

L'expertise dont il a été fait mention a besoin d'être organisée pour définir où chercher, quelles sont les priorités, et nécessite alors un partage, une mutualisation auprès des donneurs d'ordre, mais également auprès de la société. À la lecture du document, il semble que cette mission d'importance soit confiée à un conseil scientifique « pour l'orientation et la coordination de la recherche en santé-travail et santé-environnement ». La place des scienti-

fiques dans l'expertise est certes indispensable, mais la définition d'une vision à moyen terme pour la société ne peut (ne doit) pas résulter du seul point de vue du scientifique, qui se trouve par ailleurs en situation d'être à la fois juge et partie.

Ceci étant, ne doit-on pas réfléchir plus avant sur un ensemble de questions posées par « le politique » aux scientifiques du type : « Que peut / que doit apporter la science au PST » autorisant un réel débat social ?

Sur la base de cette vision, il sera possible d'examiner les écarts entre réalité et besoin, d'examiner aussi comment changer la culture des scientifiques très largement imprégnée des principes de reconnaissance par les pairs plutôt que par la couverture d'enjeux sociaux.

Ce cadre lié à la (re)définition des buts et des moyens implique du temps : pour faire évoluer la culture des scientifiques, pour changer les modes d'évaluation des chercheurs, pour recréer certaines disciplines...

Parmi les exemples de disciplines qui pourraient avantageusement être renforcées, citons celles définies dans le PST, citons également la physiologie du travail qu'il est bien difficile de trouver dans les universités françaises.

Se pose alors la question de redéfinir des masses critiques d'acteurs crédibles pour permettre un redéploiement ultérieur.

Pourra-t-on former des spécialistes à l'échelon national sur des sujets maintenant re-priorisés dans des délais acceptables ?

Pourra-t-on s'associer avec d'autres pays susceptibles de former des jeunes ? Ce cadre relationnel nouveau doit être pris en compte en même temps qu'il paraît – comme présenté dans le document – nécessaire de développer un maillage national (a minima).

Par ailleurs, il paraît indispensable de repenser l'évaluation des chercheurs à l'aune du développement de l'interdisciplinarité. Comment doit-on opérer ? Comment rassembler sur un même site des acteurs de disciplines différentes agissant en vue d'un objectif commun ?

À titre d'exemple, l'INRS a concentré l'essentiel de ses moyens de recherche sur le site de Nancy, permettant le développement de projets interdisciplinaires. La démarche est comme toujours difficile mais possible. En effet, il y a compréhension par les chargés d'étude de la perception sociale, le financement est assuré pendant le temps nécessaire et – à la fin – les chercheurs ne sont que peu évalués sur le nombre de leurs publications mais surtout sur l'impact de leurs travaux sur la société au travail.

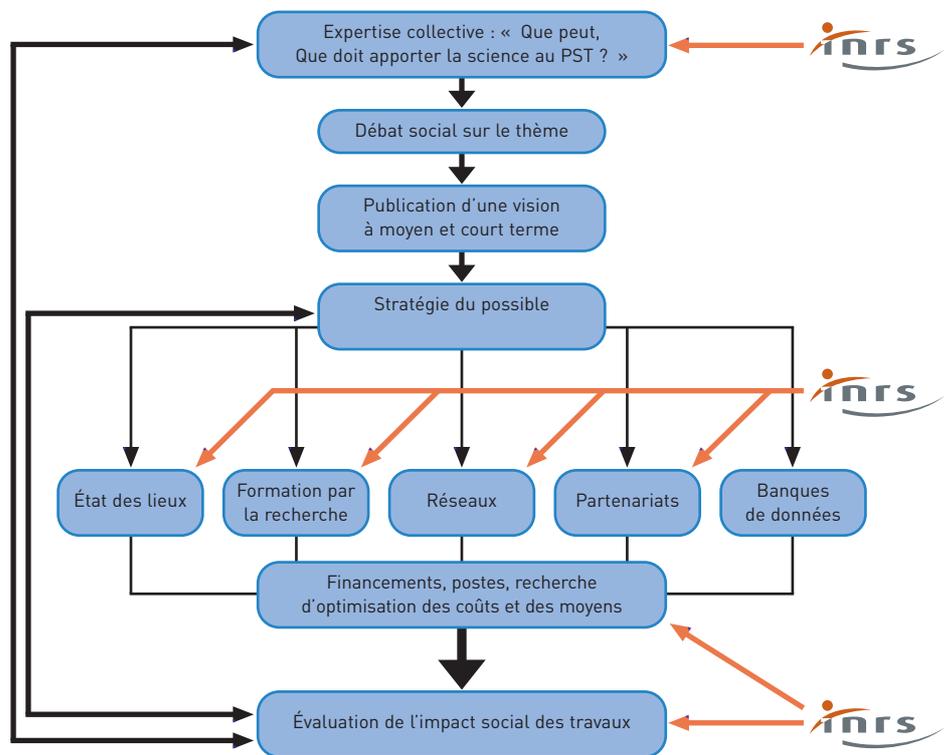
Cependant l'INRS ne peut, comme cela a été déjà écrit, tout couvrir en recherche. Une des voies de renforcement concerne le développement de partenariats :

- le premier est de s'appuyer sur des travaux menés en concertation avec nos homologues occidentaux qui disposent de fondements culturels proches de ceux de l'Institut. Toutefois, la distance est, à l'expérience, un facteur qui reste limitant même si des échanges de personnel se développent ;

- le second est de renforcer, quand c'est possible, nos partenariats nationaux avec le monde de la recherche. Le pari de l'INRS a été alors d'utiliser les compétences des chercheurs sans (trop) vouloir les réorienter vers des domaines

FIGURE 3

Schéma d'actions envisageables dans le cadre PST-recherche



← Partenariats possibles de l'INRS.

où, traditionnellement, ils ne vont pas (ou peu) : expertise, impact social, approches interdisciplinaires, etc. Dans ce cadre, l'effort de recherche amont peut être davantage mené en externe, impliquant un effort de maïeutique renforcé en interne (la relation INRS – monde académique doit aussi servir à créer une culture de l'hygiène et de la sécurité dans les laboratoires universitaires) ;

- le troisième est de participer dans un cadre européen à l'analyse de phénomènes émergents intéressant le travail, en particulier en relation avec l'agence de Bilbao, chargée de l'information dans le domaine hygiène et sécurité du travail. La recherche prend du temps, l'évolution de l'économie s'accélère et, par conséquent, l'anticipation

est nécessaire, impliquant ensuite des choix prioritaires, des partages avec d'autres acteurs.

D'expérience, il s'agit d'un jeu difficile mais possible, en tout cas stimulant relativement aux enjeux de société qui lui sont associés.

La mise en place d'un axe conséquent de recherche de la part de l'Etat dans le domaine santé-travail peut donc constituer une réelle opportunité pour de nouvelles alliances. L'INRS a déjà, et depuis longtemps, affiché sa volonté d'ouverture (cf. Chapitre 2) ; la création du volet recherche PST peut être un facteur de renforcement de cette volonté de mieux satisfaire les demandes légitimes du corps social au travail (cf. Figure 3).

SIGNIFICATION DES SIGLES

| | | | |
|---------|---|---------|--|
| AFSSE | Agence française de sécurité sanitaire environnementale | InVS | Institut de veille sanitaire |
| AISS | Association Internationale de Sécurité Sociale | IOM | Institute of Occupational Medicine (Edimbourg) |
| AMI * | Arbejdsmiljøinstituttet - National Institute of Occupational Health (Copenhague) | IRSN | Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire |
| ANACT | Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail | IRSST * | Institut de Recherche en Santé et en Sécurité du Travail du Québec (Montréal) |
| AT – MP | Accidents du travail et des Maladies Professionnelles | ISPESL | Istituto Superiore per la Prevenzione E la Sicurezza del Lavoro (Rome) |
| AUVA | Allgemeine Unfallversicherungsanstalt (Vienne) | ISSL | Instituto de Seguridad y Salud Laboral (Murcia) |
| BAuA * | Bundesanstalt für Arbeitsschutz und Arbeitsmedizin (Dortmund) | JISHA | Japan Institute for Safety and Health Administration (Japon) |
| BGIA * | Berufsgenossenschaftliches Institut für Arbeitssicherheit (St Augustin) | JRC * | Joint Research Centre (Ispra) |
| BIT | Bureau International du Travail | KOSHA | Korean Occupational Safety and Health Administration (Corée) |
| CIOP * | Central Institute for Labour Protection (Varsovie) | NIOH * | National Institute of Occupational Health (Oslo) |
| CIRC | Centre International de Recherche sur le Cancer | NIOSH * | National Institute for Occupational Safety and Health (Cincinnati - USA) |
| CNAM-TS | Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés | NIIS | National Institute of Industrial Safety (Japon) |
| EPIC | Établissement public à caractère industriel et commercial | NIWL * | National Institute for Working Life (Stockholm) |
| EPST | Établissement public à caractère scientifique et technologique | OCDE | Organisation de Coopération et de Développement Économique |
| FIOH * | Finnish Institute of Occupational Health (Helsinki) | OMS | Organisation Mondiale de la Santé |
| HSE | Health and Safety Executive (Sheffield) | OMTKI * | National Research Institute for Occupational Safety (Budapest) |
| HSL * | Health and Safety Laboratories (Sheffield) | OSHII | Occupational Safety and Health Institute of Ireland (Dublin) |
| ICOH | International Commission Occupational Health | PEROSH | Partnership for European Research in Occupational Health |
| ISHST | Instituto para a Segurança, Higiene e Saúde no Trabalho (Lisbonne) | SUVA | Schweizerische Unfallversicherungsanstalt |
| INERIS | Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques | TNO * | Netherlands Organization for Applied Scientific Research (Amsterdam) |
| INRS * | Institut National de Recherche et de Sécurité | VUBP * | Institut de Recherche sur la Sécurité du Travail (Prague) |
| INSHT | Instituto Nacional de Seguridad e Higiene en el Trabajo (Madrid) | | |

* Membres du Groupe de Sheffield.

BIBLIOGRAPHIE

[1] M.A. HERMITTE - *L'expertise scientifique à finalité politique, réflexion sur l'organisation et la responsabilité des experts*. Justices 8, 79-103 (1997)

[2] P.A. VELTZ - *L'économie d'archipel*. PUF Ed., Paris (1996)

[3] J.J. SALOMON - *Le destin technologique*. Balland Ed., Paris (1992).